



## ANNEXE AU BILAN ANNUEL D'ACTIVITÉS

Rapport annuel sur le prix et la qualité  
du service public d'assainissement non collectif 2018

## Sommaire

<b>Présentation générale du service .....</b>	<b>3</b>
Le territoire et sa population .....	3
Estimation de la population desservie .....	4
Mode de gestion du service .....	5-6
<b>1. Tarification de l'assainissement et recettes de service .....</b>	<b>7</b>
<b>2. Indicateurs techniques d'exécution du service .....</b>	<b>8</b>
Les contrôles de conception et de bonne exécution des travaux .....	8-9
Les contrôle de conformité dans le cadre de la vente d'un bien.....	9-10
Les contrôles périodiques de bon fonctionnement.....	10-11
Taux de conformité .....	11
Le service de vidange .....	12
<b>3. Les indicateurs financiers .....</b>	<b>13</b>

*Annexe : tarifs SPANC 2018*

NOTA BENE

**Dans le cas où l'indicateur demandé résulte d'un calcul à partir de données élémentaires, ces dernières sont indiquées explicitement dans le rapport.**

## Présentation générale du service

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, la communauté de communes est compétente en matière de Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.). Elle réalise les contrôles obligatoires que sont :  
Le contrôle périodique de bon fonctionnement, le diagnostic dans le cadre d'une vente immobilière et le contrôle de conception et de bonne exécution des installations neuves ou réhabilitées.

Sur le territoire historique de la communauté de communes Vie et Boulogne, la campagne de contrôles de diagnostic obligatoire a été effectuée entre 2007 et 2011. Ces contrôles sont en cours de renouvellement depuis 2017, dans le cadre du contrôle périodique de bon fonctionnement.  
Les missions du S.P.A.N.C ont été étendues en 2012 à la gestion des matières de vidange (enlèvement et traitement).

Sur l'ancien territoire du Pays de Palluau, la campagne de contrôles de diagnostic obligatoire a été effectuée entre 2009 et 2012 et les contrôles de bon fonctionnement ont été réalisés entre 2013 et 2016.

### Le territoire et sa population

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la communauté de Communes Vie et Boulogne compte 15 communes membres.

En 2018, 43 645 habitants sont recensés, ce qui représente environ 18 000 foyers.

COMMUNES	POPULATION TOTALE AU 01/01/2017	POPULATION TOTALE AU 01/01/2018
AIZENAY	9 131	9 369
APREMONT	1 803	1 804
BEAUFOU	1 456	1 488
BELLEVIGNY	5 928	5 954
FALLERON	1 560	1 578
GRAND'LANDES	630	663
LA CHAPELLE-PALLUAU	952	958
LA GENETOUBE	1 910	1 946
LE POIRE SUR VIE	8 536	8 625
LES LUCS SUR BOULOGNE	3 438	3 457
MACHÉ	1 426	1 440
PALLUAU	1 093	1 092
ST-DENIS-LA-CHEVASSE	2 294	2 314
ST-ÉTIENNE-DU-BOIS	2 138	2 138
ST-PAUL-MONT-PENIT	806	819
<b>Total</b>	<b>43 101</b>	<b>43 645</b>

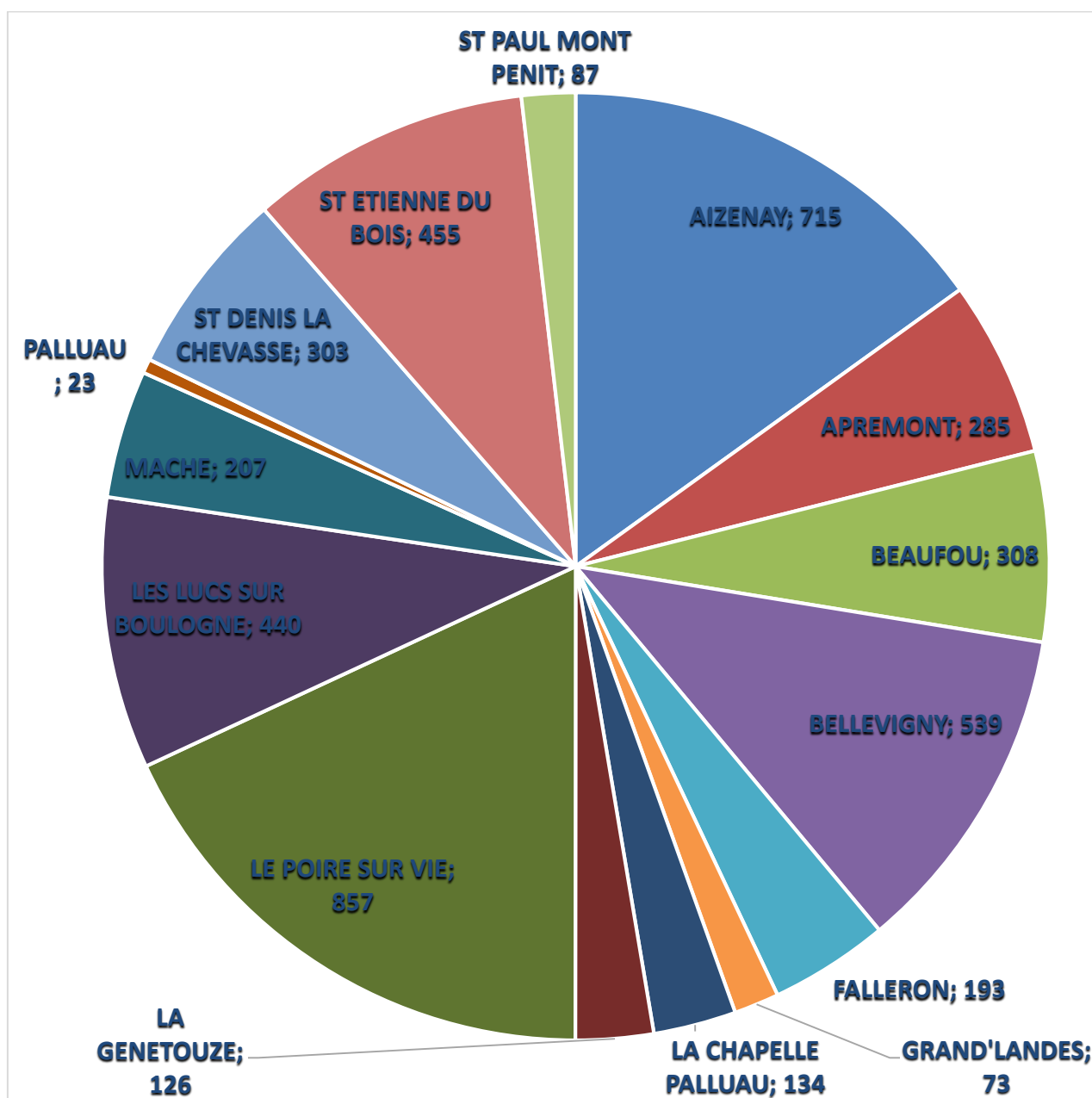
## Estimation de la population desservie

Suite à l'intégration des données dans le logiciel YPRESIA, fourni par le prestataire des contrôles, SUEZ et le nettoyage de la base de données : le nombre d'installations non collectives a été revu à la hausse et est de **4 745**.

La population desservie par le Service Public d'Assainissement Non Collectif n'est pas connue précisément. Elle serait de l'ordre de 11 765 habitants\*, soit 27% de la population totale.

\* Estimation de la population desservie sur la base 2,5 personnes par foyer.

## NOMBRE D'INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT RECENSEES EN 2018 PAR COMMUNE



## Mode de gestion du service

### Au 1<sup>er</sup> janvier 2017

Les missions suivantes sont effectuées en **régie** :

- Information et conseil auprès des usagers ;
- Traitement des demandes de vidange et de contrôles ;
- Facturation du service ;
- Contrôle de conception des A.N.C neufs ou réhabilités.

Les missions suivantes sont effectuées en **prestation de service** :

- Contrôle périodique de bon fonctionnement du parc d'A.N.C existant ;
- Contrôle de bonne exécution des A.N.C neufs ou réhabilités ;
- Contrôle de conformité dans le cadre d'une vente d'un bien immobilier ;
- Vidange des fosses.

### Les marchés

☞ Pour la réalisation des contrôles périodiques de bon fonctionnement, dans le cadre des ventes et de la bonne réalisation des travaux

Nom du délégataire ou titulaire du marché : **SUEZ RV OSIS OUEST**

Date de début de contrat : 01/01/2017

Date de fin de contrat : 31/12/2020

Durée du contrat de 4 ans, avec reconduction expresse possible d'une année supplémentaire

Missions du délégataire : Contrôles des installations d'assainissement non collectif

☞ Pour la réalisation de l'entretien des installations

Nom du délégataire ou titulaire du marché : **SUEZ RV OSIS OUEST**

Date de début de contrat : 01/01/2017

Date de fin de contrat : 31/12/2020

Durée du contrat de 4 ans, avec reconduction expresse possible d'une année supplémentaire

Missions du délégataire : Vidanges des installations d'assainissement non collectif

# 1. Tarification de l'assainissement et recettes du service

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange).

- La tarification des compétences obligatoires est forfaitaire et calculée en fonction de la nature du contrôle effectué,
- La tarification des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'utilisateur : elle tient compte de la nature et du volume des prestations assurées.

Les tarifs sont fixés par délibération communautaire, avant le 31 décembre de l'année N-1 pour l'année N.

Les tarifs ont été révisés et harmonisés sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes fusionnées.

La totalité des tarifs applicables au 01/01/2018 sont indiqués dans le tableau en annexe au présent rapport (délibération du 18/12/2017).

## Tarifs des contrôles (prestations obligatoires)

PRESTATIONS DE CONTROLES	2017	2018
Conception*	Non facturé	Non facturé
Bonne exécution	110,00 €	111,00 €
Périodiques de bon fonctionnement	60,00 €	60,50 €
Conformité dans le cadre de vente immo.	120,00 €	121,00 €
Contre-visite	50,00 €	50,50 €

L'augmentation des tarifs tient compte de l'augmentation du prix des prestations de 1%.

*\*Une redevance de 60 € a été votée dans le cas où le contrôle de conception serait confié au prestataire chargé de la réalisation des contrôles, l'entreprise SUEZ RV OSIS OUEST.*

Le service **n'est pas assujéti à la TVA**

## 2. Indicateurs techniques d'exécution du service

### Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

**Attention :** le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service		
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	20
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	20
30	Pour les installations neuves ou à réhabiliter délivrance de rapports de vérification de l'exécution évaluant la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires	30
30	Pour les autres installations, la délivrance de rapports de visite établis dans le cadre de la mission de contrôle du fonctionnement et de l'entretien	30
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service		
10	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	10
20	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	0
10	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	10

L'indice de mise en œuvre du service d'assainissement non collectif est de **120**.

**Le règlement de service** a été instauré par délibération communautaire le 19 février 2018 afin d'harmoniser le service sur le territoire et de tenir compte de l'évolution réglementaire.

**Dans le cadre de la réalisation du PLUiH ou Plan Local d'Urbanisme Intercommunal**, certains plans de zonage communaux d'assainissement vont faire l'objet d'une révision.

**Le périmètre de protection** du captage d'eau potable d'Apremont est en cours de révision.

## Les contrôles du neuf en forte augmentation

Le nombre de **contrôle de conception** a augmenté de **37%**, avec **162 dossiers traités**.

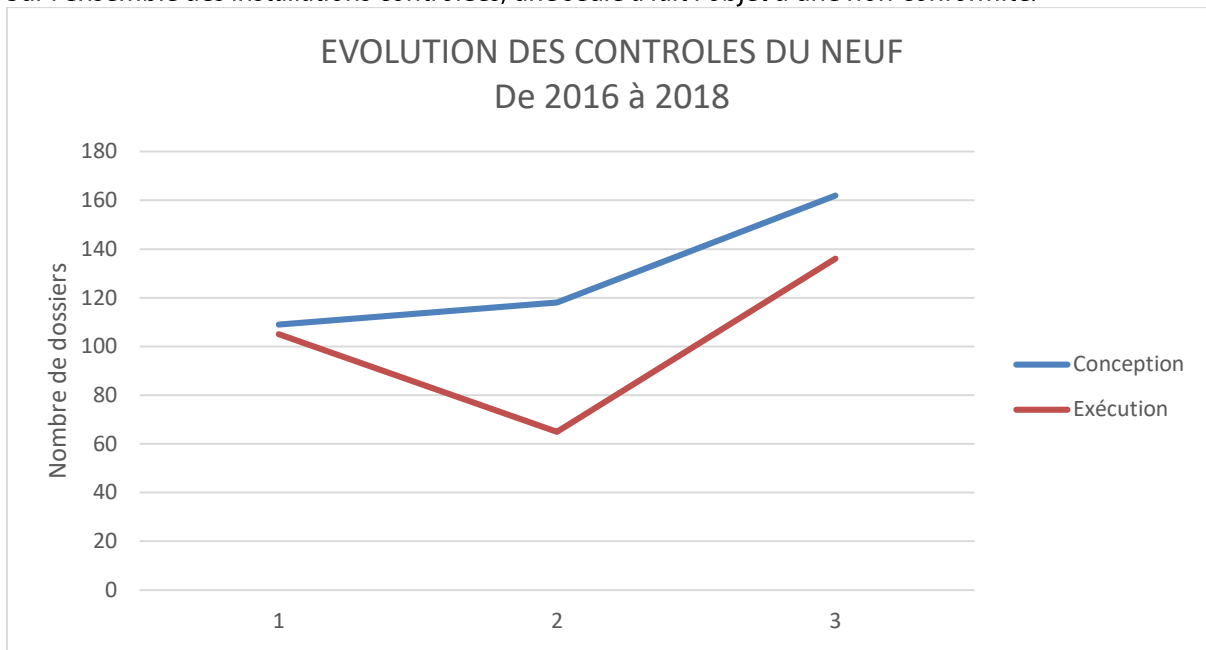
Respectivement, 112 et 118 contrôles avaient été réalisés en 2016 et en 2017.

**139 contrôles** ont été réalisés dans le cadre des **travaux**. Chiffre également **en forte hausse**.

En 2017, le nombre de contrôle avait fortement baissé par rapport à 2016 : seulement 65 contrôles réalisés.

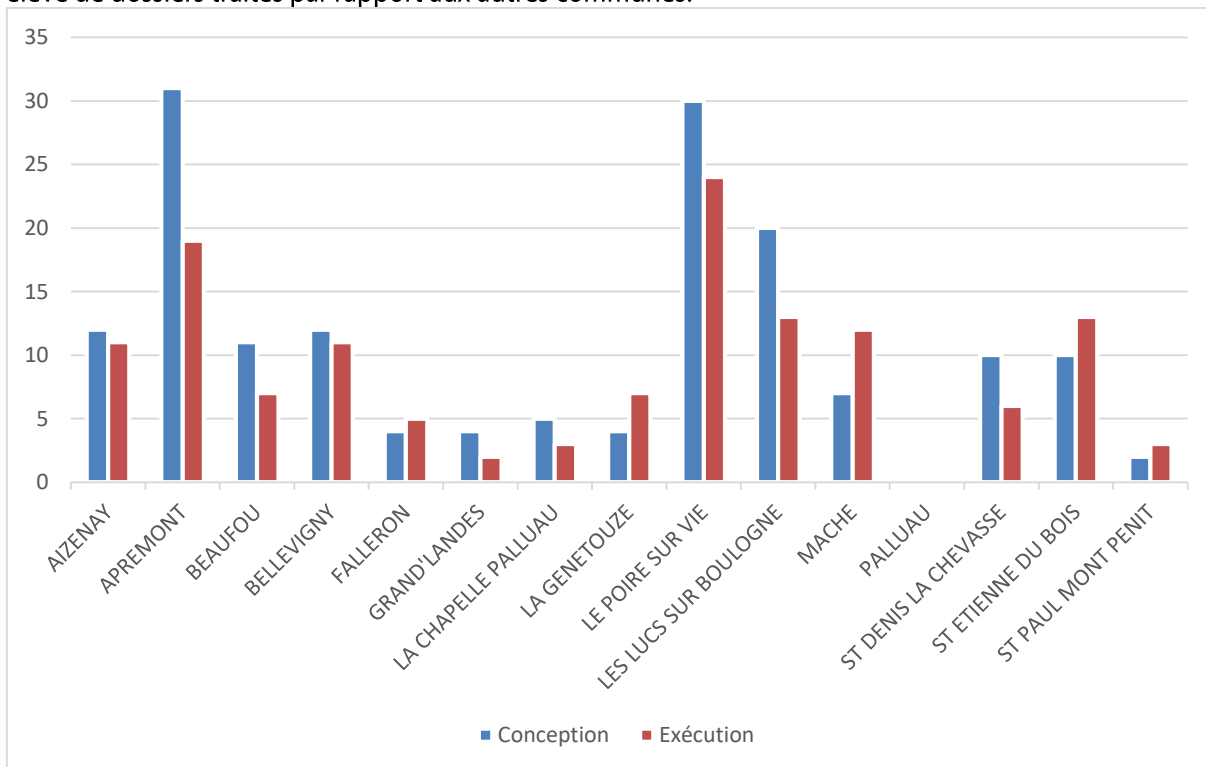
A ce chiffre, il faut ajouter 3 contre-visites réalisées afin d'établir la conformité de celles-ci.

Sur l'ensemble des installations contrôlées, une seule a fait l'objet d'une non-conformité.



On remarque que le contrôle périodique déclenche la réalisation de dossiers de réhabilitation sur les communes concernées.

En 2018, la mise en demeure de faire les travaux envoyée par le maire d'Apremont explique le nombre élevé de dossiers traités par rapport aux autres communes.



## Les contrôles dans le cadre de la vente d'un bien immobilier en légère baisse

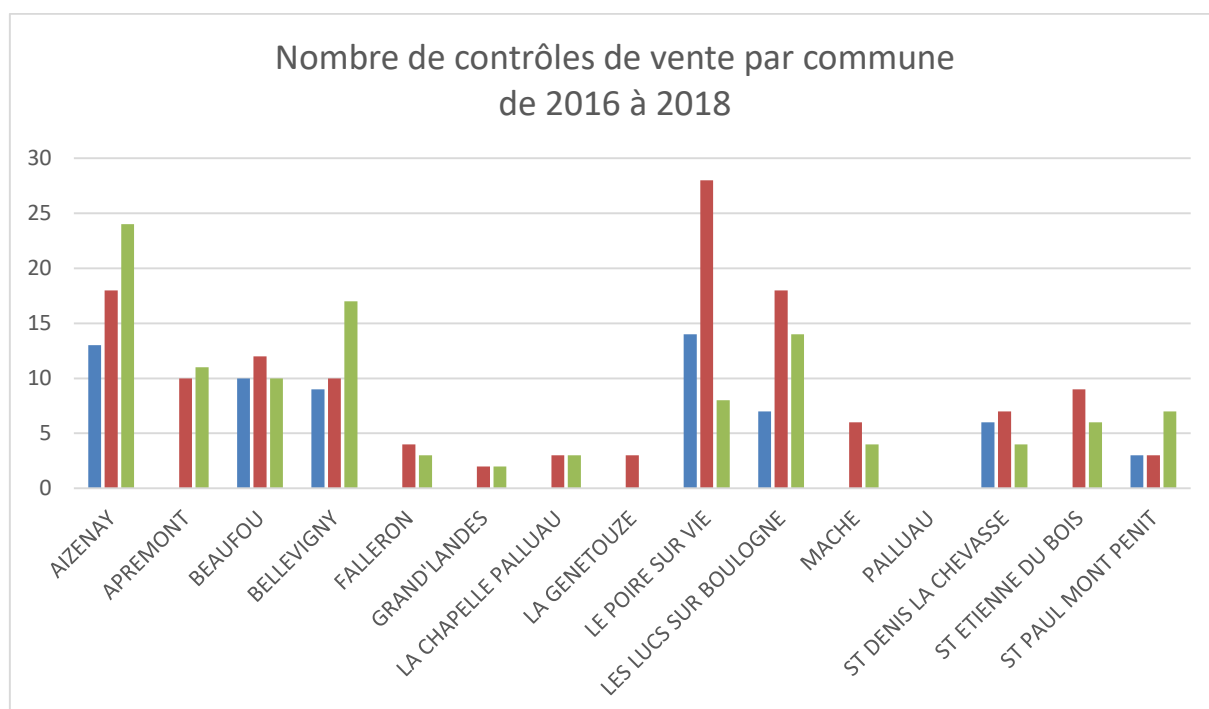
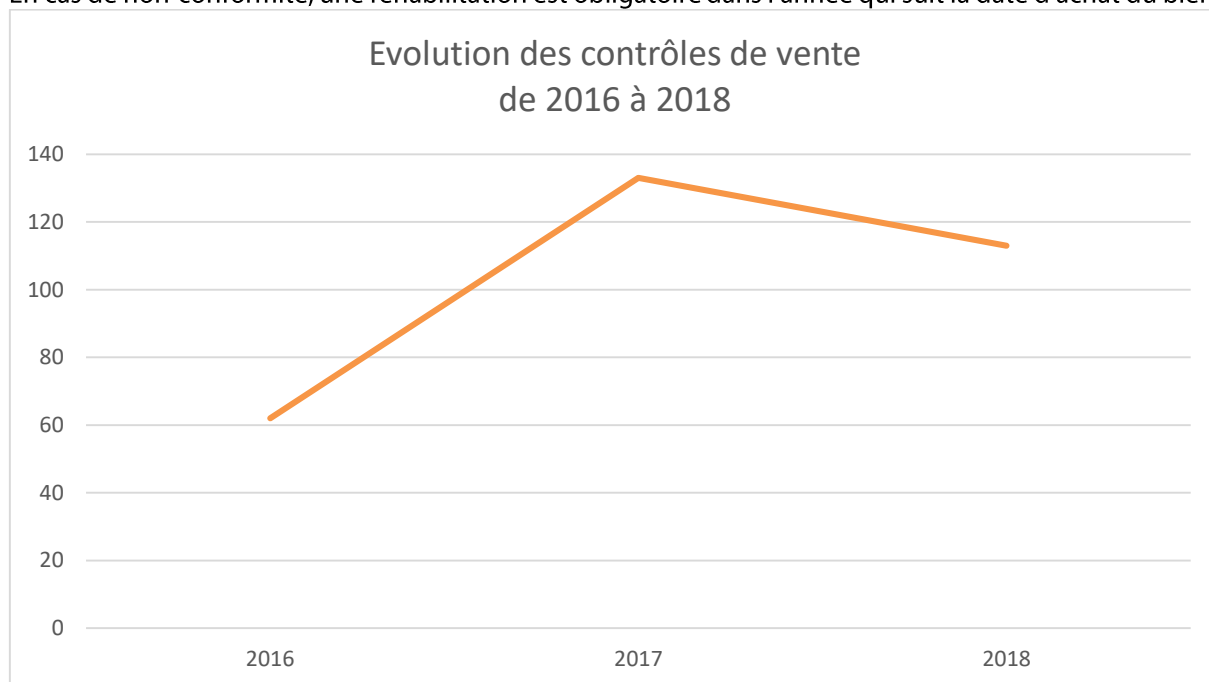
**113 contrôles**, dont 4 contre-visites, ont été réalisés dans le cadre de la vente d'un bien immobilier contre 133 contrôles en 2017.

Un chiffre, en baisse de 15%, qui peut être expliqué par le renouvellement des contrôles de bon fonctionnement (voir le graphique des chiffres par commune ci-dessous) . En effet, tout vendeur à l'obligation de fournir un contrôle de son installation d'assainissement datant de moins de 3 ans, à la date de la vente de son bien immobilier.

Comme les années précédentes, **le taux de conformité évolue peu et reste de l'ordre de 30%**.

Sur les non-conformités constatées en 2018, plus de 40 % présente un risque pour l'environnement (priorité 1).

En cas de non-conformité, une réhabilitation est obligatoire dans l'année qui suit la date d'achat du bien.



## Les contrôles périodiques de bon fonctionnement en cours

**La fréquence du contrôle périodique de bon fonctionnement a été fixée à tous les 10 ans.**

En 2018, ce contrôle a concerné les communes de **LE POIRE SUR VIE** (fin de la commune), de **LA GENETOUZE**, de **ST DENIS LA CHEVASSE** et une partie de la commune de **BELLEVIGNY** a été anticipée à la demande du maire (pollution constatée dans un fossé communal).

**Sur les 699 contrôles réalisés**, 16 personnes ont refusé la visite.

**Le taux de conformité constaté est de seulement 29%**, les autres installations sont soit non conforme, non conforme avec une obligation de réhabilitation dans les 4 ans soit présentant une pollution avérée et nécessitant une réhabilitation immédiate.

Calendrier de renouvellement des contrôles périodiques de bon fonctionnement ou C.B.F :

COMMUNES	Nombre d'installations estimées *	Année de renouvellement du contrôle
AIZENAY	715	2019
APREMONT	285	2023
BEAUFOU	308	2020
BELLEVIGNY	539	2018-2019
FALLERON	193	2024
GRAND'LANDES	73	2023
LA CHAPELLE PALLUAU	134	2023
LA GENETOUZE	126	2018
LE POIRE SUR VIE	857	2017-2018
LES LUCS SUR BOULOGNE	440	2020
MACHE	207	2025
PALLUAU	23	2026
ST DENIS LA CHEVASSE	303	2018
ST ETIENNE DU BOIS	455	2026
ST PAUL MONT PENIT	87	2024
<b>TOTAL</b>	<b>4745</b>	

\* Chiffres selon la base de données remise à jour au fur et à mesure des contrôles car présence de doublons, d'habitations raccordées à l'assainissement collectif, d'installations nouvelles...

### Estimation du nombre d'installations à contrôler par an

ANNEES	NOMBRE D'INSTALLATIONS	COMMUNES
2017	329 réalisés	Le Poiré sur Vie
2018	700	Le Poiré sur Vie – La Genétouze – St Denis la Chevasse - Bellevigny
2019	720	Bellevigny - Aizenay
2020	730	Beaufou – Les Lucs sur Boulogne
2021	0	
2022	0	
2023	358	Grand'Landes - Apremont
2024	280	Falleron – St Paul Mont Penit
2025	207	Maché
2026	481	St Etienne du Bois - Palluau

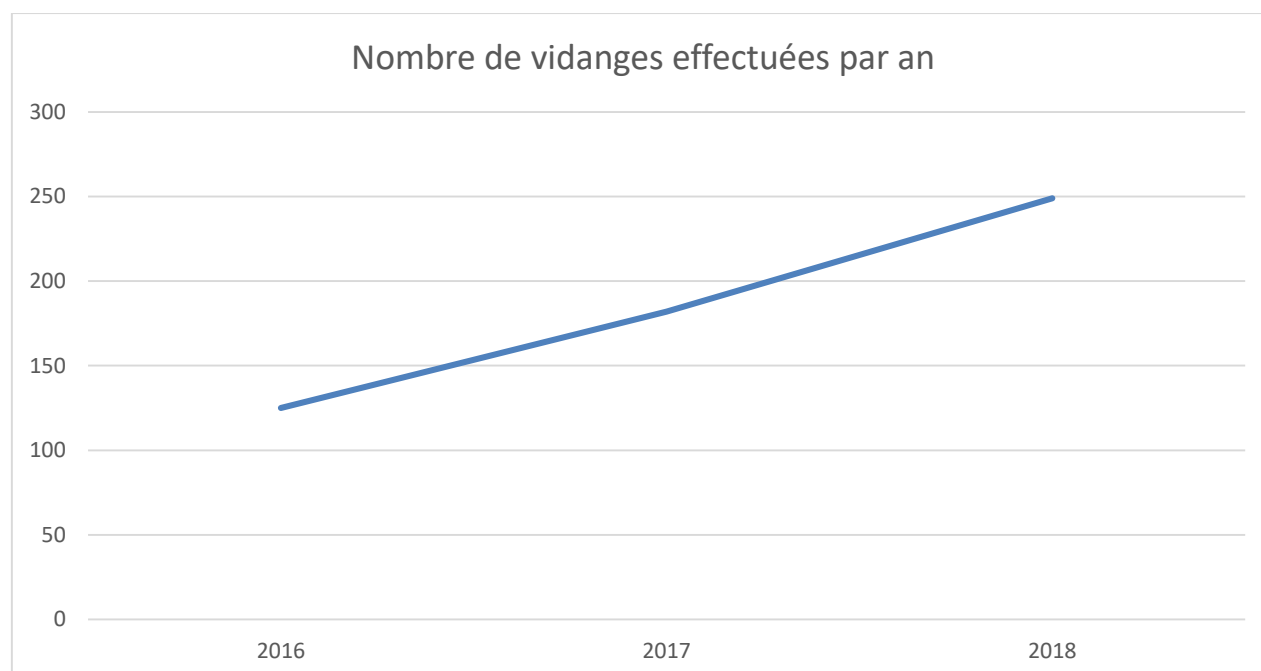
## Le service de vidange continue sa progression

La communauté de communes Vie et Boulogne a pris cette compétence facultative en 2012 : les vidanges sont assurées par un prestataire, le traitement des boues est pris en charge par la station d'épuration de la mairie du Poiré-sur-Vie.

En 2017, 176 vidanges ont été réalisées pour 457 m<sup>3</sup> de boues traitées.  
En 2018, 249 vidanges ont été réalisées pour 657,5 m<sup>3</sup> de boues traitées,

Un chiffre en augmentation, de nouveau, de 40%. Ce chiffre s'explique par la campagne de contrôles de bon fonctionnement en cours et par la communication faite autour de ce service : distribution de prospectus et articles dans les bulletins locaux.

La moyenne reste de 2,6m<sup>3</sup> de boues vidangée par fosse.  
Le nombre de vidanges réalisées sur le territoire du « Pays de Palluau » représente toujours 20% des prestations.



### 3. Les Indicateurs financiers

#### Les dépenses de fonctionnement

Fonctionnement	BP 2017	CA 2017	BP 2018	CA 2018
Prestations de service (prestations de contrôles et de vidanges, traitement des boues)	77 600,00 €	51 839,15 €	87 000,00 €	85 228,81 €
Frais de reprographie, d'affranchissement (dépliant vidange), déplacements, frais bancaires (TIPI)	5 000,00 €	2 479,37 €	300,00 €	538,68 €
Personnel affecté par la collectivité de rattachement			20 000,00 €	19 977,62 €
Remboursement de frais de traitement des matières de vidange à la mairie du Poiré	20 000,00 €	20 995,30 €	7 500,00 €	7 244,70 €
Charges exceptionnelles (subvention d'équipement STEP Poiré-sur-Vie)	20 300,00 €	20 299,10 €	15 800,00 €	15 742,61 €
Solde d'exécution de la section de fonctionnement (déficit)	63 480,22 €	63 480,22 €	420,10 €	420,10 €
Annulation de titre			200,00 €	120,00 €
Autres (impayés redevance = créances irrécouvrables) – Frais bancaires	300,00 €	8,92 €	379,86 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>186 680,22 €</b>	<b>159 102,06 €</b>	<b>131 600,00 €</b>	<b>129 272,59 €</b>

Le budget a nécessité une **décision modificative** en septembre 2018, car celui-ci ne prévoyait pas assez de prestations de vidanges et de contrôles.

#### Les recettes de fonctionnement

	BP 2017	CA 2017	BP 2018	CA 2018
Facturation du service obligatoire : <b>contrôles ventes, neufs, périodiques</b>	102 900,00 €	74 901,70 €	109 300,00 €	116 801,85 €
Subventions (section exploitation uniquement)	0,00 €	0,00 €	22 300,00 €	22 300,00 €
Contribution exceptionnelle du budget général	83 780,22 €	83 780,22 €	0,00 €	0,00 €
<b>Remboursement des annuités d'emprunt de l'équipement de traitement des boues</b>				
<b>TOTAL</b>	<b>186 680,22 €</b>	<b>158 681,92 €</b>	<b>131 600,00 €</b>	<b>139 101,85 €</b>

#### Les dépenses d'investissement

Le montant total des travaux réalisés durant l'exercice 2018 est de **0,00 €**.

## ANNEXE : TARIFS SPANC 2018

### ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF TARIFS 2018

#### I - ECREMAGE DES FOSSES (Vidange superficielle à 50 % maximum de la fosse, sur la partie supérieure de l'ANC)

<i>Situation par rapport à l'espace public accessible</i>	<i>jusqu'à 20 mètres</i>	<i>&gt; 20 mètres et &lt; 40 mètres</i>	<i>&gt; 40 mètres</i>
Ecrémage	71,00 €	81,00 €	91,00 €

#### II - VIDANGES PROGRAMMEES DES ANC

<i>Situation par rapport à l'espace public accessible</i>	<i>jusqu'à 20 mètres</i>	<i>&gt; 20 mètres et &lt; 40 mètres</i>	<i>&gt; 40 mètres</i>
Vidange fosse jusqu'à 4 m <sup>3</sup>	101,00 €	111,00 €	121,00 €
Vidange fosse de plus de 4 m <sup>3</sup> jusqu'à 8 m <sup>3</sup>	121,00 €	131,00 €	141,00 €
Vidange fosse de plus de 8 m <sup>3</sup>	141,00 €	151,00 €	161,00 €

#### III - NETTOYAGE DES BACS A GRAISSE

<i>Situation par rapport à l'espace public accessible</i>	<i>jusqu'à 20 mètres</i>	<i>&gt; 20 mètres et &lt; 40 mètres</i>	<i>&gt; 40 mètres</i>
Nettoyage bac à graisse	25,50 €	30,50 €	35,50 €

#### IV- CURAGE ET/OU NETTOYAGE SOUS PRESSION DES CANALISATIONS

<i>Situation par rapport à l'espace public accessible</i>	<i>jusqu'à 20 mètres</i>	<i>&gt; 20 mètres et &lt; 40 mètres</i>	<i>&gt; 40 mètres</i>
Curage et/ou nettoyage sous pression des canalisations	35,50 €	40,50 €	45,50 €

#### VI - COÛT DE TRAITEMENT

Prix unique au m <sup>3</sup> traité	30€ / m <sup>3</sup>
--------------------------------------	----------------------

#### VIII - INTERVENTION D'URGENCE (intervention non programmée sous un jour ouvré)

Intervention en semaine	Majoration de 10 % par rapport aux tarifs indiqués
-------------------------	--

#### VII - CONTROLES

Contrôle de bonne réalisation des ANC neufs ou réhabilités	111,00 €
Contre visite	50,50 €
Contrôle de conformité dans le cadre de la vente d'un bien immobilier	121,00 €
Contrôle de conception	60,50 €
Contrôle périodiques	60,50 €